



République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Le Chêne

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
10	7	7

Date de convocation
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la Mairie de Le Chêne, sous la présidence de **Solange GAUDY**, maire.

Présents : **CARRÉ Alexandre, CARRÉ Charles, CHOPPIN Valérie, DOSNON Emmanuel, DUMONT Eric, GAUDY Solange, LAURENT Odile.**

Absents : **LORDI Guilain, RICHEL Joël, NOÉ Marine.**

Représentés :

Madame LAURENT Odile a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **Demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de la SAS LES RENARDIERES situé sur les territoires d'Allibaudière et Champigny-sur-Aube**

N° de délibération : **2026_03**

Considérant la demande de la société SAS LES RENARDIERES SUD sise Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à Lyon en date du 14 janvier 2026, sollicitant une autorisation environnementale relative au projet de parc éolien RENARDIERES SUD composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire d'Allibaudières et de Champigny-sur-Aube,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Donne un avis favorable à la demande d'autorisation de la Société SAS LES RENARDIERES SUD pour le projet éolien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Solange GAUDY,
Maire

